



DEPARTEMENT DE LA VIENNE  
ARRONDISSEMENT DE CHATELLERAULT

**DELIBERATION**  
**SEANCE DU CONSEIL DU 17 MARS 2025**

L'an deux mil vingt-cinq, le dix-sept mars à 18h30, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des mariages, Mairie de Thuré.

Date de la convocation : 10/03/2025.

**Etaient présents :** Dominique CHAINE, André GUIGNARD, Carole DEHEUNYNCK, Laurent ROBIN, Paulette POUPIN, Bertrand FRAPPE, Martine ANTUNES, Alain BARBOTTIN, Céline COUÏC, Jean-François DABILLY, Edmond GENDARME, Maryline CUNHA-RIBEIRO, Arnaud DE BELINAY, Frédéric FAGES, Claudie RAYMOND, Isabelle SATTI, Céline VRILLAC.

**Etaient représentés :** Marie-Claude DEPONT (Pouvoir à Martine ANTUNES), Carl HOLGADO-ROTAMERO (Pouvoir à Jean-François DABILLY), Patrick LEDOUX (Pouvoir à André GUIGNARD), Nicolas MOINE (Pouvoir à Dominique CHAINE).

**Etaient absents et non représentés :** Marie-Paule TIFFAULT

**Secrétaire de séance :** Paulette POUPIN.

\*\*\*\*\*

**2025-13 CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE 2025-2030.**

Depuis 2020, la signature d'une convention territoriale globale (CTG) est obligatoire pour percevoir certaines aides de la Caisse nationale des allocations familiales (CNAF).

Une CTG a pour objet :

- d'identifier les besoins prioritaires sur l'Agglomération ou les communes signataires,
- de définir les champs d'intervention à privilégier au regard de l'écart offre/besoin,
- de pérenniser et d'optimiser l'offre des services existante par une mobilisation des cofinancements,
- de développer des actions nouvelles permettant de répondre à des besoins non satisfaits par les services existants.

Les grands axes structurants d'une CTG sont les suivants :

- petite enfance,
- enfance,

- jeunesse,
- animation de la vie sociale,
- accès aux droits,

086-218602720-20250317-2025\_13-DE  
Reçu le 19/03/2025  
Publié le 19/03/2025

- logement.

La première convention territoriale globale a été signée le 31 décembre 2019 par Grand Châtellerault, puis chaque commune concernée (du fait de ses domaines de compétences et des services présents sur son territoire) a signé un avenant avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Vienne (CAF 86).

Grand Châtellerault a lancé une démarche d'évaluation de la CTG 2020-2024 et de renouvellement de la CTG pour la période 2025-2029. Dans ce cadre, le Cabinet ANATER a été missionné pour accompagner cette démarche, auprès de l'ensemble des 6 secteurs (Châtellerault, Est, Nord, Ouest, Sud et Sud-Ouest).

Le projet de Convention Territoriale Globale 2025-2029 qui en découle est joint en annexe.

Il est proposé à l'assemblée délibérante :

\*\*\*\*\*

**Vu** les articles L. 263-1, L. 223-1 et L. 227-1 à 3 du Code de la sécurité sociale,

**Vu** le Code de l'action sociale et des familles,

**Vu** le Code général des collectivités territoriales,

**Vu** l'arrêté du 3 octobre 2001 relatif à l'Action sociale des Caisses d'allocations familiales (Caf),

**Vu** la Convention d'objectifs et de gestion (Cog) arrêtée entre l'Etat et la Caisse nationale des allocations familiales (Cnaf),

**CONSIDERANT** que la Convention Territoriale Globale 2020-2024 est arrivée à échéance et qu'il convient de renouveler la CTG pour la période 2025-2029,

**CONSIDERANT** que chaque commune identifiée par la CAF de la Vienne comme gestionnaire et/ou lieu d'implantation d'un équipement ou service et/ou dans l'obligation d'intégrer la CTG dans le cadre de la mise en œuvre du nouveau Service Public de la Petite Enfance (SPPE), doit être signataire de cette Convention Territoriale Globale 2025-2029,

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide :

- d'approuver les termes de la Convention Territoriale Globale 2025-2029 ci-annexée, à conclure avec l'ensemble des partenaires,
- d'autoriser le maire ou son représentant à signer la Convention Territoriale Globale 2025-2029.

\*\*\*\*\*

|                   |           |
|-------------------|-----------|
| <b>Votants</b>    | <b>21</b> |
| <b>Pour</b>       | <b>20</b> |
| <b>Contre</b>     | <b>0</b>  |
| <b>Abstention</b> | <b>1</b>  |

AR Prefecture

086-218602720-20250317-2025\_13-DE  
Reçu le 19/03/2025  
Publié le 19/03/2025

Pour extrait conforme au registre des  
délibérations du conseil municipal de Thuré  
Fait à Thuré le

18 MARS 2025

Le Maire  
Dominique CHAINE



**AR Prefecture**

086-218602720-20250317-2025\_13-DE  
Reçu le 19/03/2025  
Publié le 19/03/2025

**AR Prefecture**

086-218602720-20250317-2025\_13-DE  
Reçu le 19/03/2025  
Publié le 19/03/2025